

**INAUGURATION DE L'EHPAD DE JARNAC  
CH COGNAC (16)**

**VENDREDI 20 JANVIER 2012**

Monsieur le Sous-préfet de Cognac,  
Monsieur le Sénateur, et Président du Conseil général de Charente,  
Monsieur le Président du Conseil de surveillance, maire de Cognac,  
Monsieur le Président de la CME,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les professionnels,  
Madame, Monsieur,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui. Vous voudrez bien excuser l'absence de M. Blanc, qui n'a pu se départir d'engagements antérieurs, et qui m'a demandé de le représenter afin d'inaugurer, à vos côtés, les nouveaux locaux de la résidence médico-sociale de Jarnac.

C'est assurément une opération d'envergure qui nous réunit aujourd'hui. Une opération importante pour l'hôpital, pour le territoire, pour nos concitoyens. Et l'Agence Régionale de Santé ne peut que se réjouir du développement de cette offre médico-sociale, qui répond à notre objectif partagé de réduction des écarts intra-régionaux d'équipements, en permettant spécifiquement au territoire de Charente d'atteindre le niveau d'équipement régional.

Cette inauguration, aujourd'hui, est celle des bâtiments qui s'édifient ici, mais elle est aussi le symbole d'une nouvelle existence pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays de Cognac.

Nous avons ici 68 lits d'hébergement permanent « traditionnels », qui accueillent, depuis octobre dernier, les résidents provenant de l'ancien bâtiment qui sera réhabilité courant 2012, et qui, début 2013, trouveront leur affectation définitive, à savoir : lits d'EHPAD, unité Alzheimer, unité pour personnes handicapées vieillissantes, MAS.

Ce bâtiment abritera également l'Unité d'Hébergement Renforcé (UHR), qui permettra, grâce à un accompagnement collégial et pluri-disciplinaire, de préserver la dignité de la personne et le réconfort des familles.

\*\*\*

Je voudrais rendre un premier hommage aux professionnels qui travaillent et vont travailler sur ce site : je pense à Mme Brau, au Dr Anthony Debout, je pense à M. Cassagnol et à tous les personnels administratifs et soignants, médecins, paramédicaux, infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers, veilleurs de nuit, etc.

Soyez toutes et tous remerciés de votre investissement au quotidien, au service de la prise en charge et du prendre soin de nos aînés.

Mes remerciements iront ensuite vers vous, monsieur le Président du Conseil général, messieurs les élus.

Cette réalisation est un des éléments d'une politique globale de déploiement des capacités d'hébergement, qui ne peut aboutir sans partage et articulation de nos interventions. Une politique essentielle dans notre région où 12% des habitants, soit plus de 1 sur 8, aura atteint ou dépassé 80 ans en 2040, alors qu'ils ne sont que 6 % aujourd'hui.

\*\*\*

Ces nouveaux locaux témoignent de la refonte d'un cadre de vie, pour nos aînés, et pour leurs familles et aidants, dont il faut rappeler ici l'implication et le courage.

Car, s'il répond à un besoin de soin adapté, l'EHPAD constitue surtout un lieu de vie. Il s'agit d'un établissement d'hébergement et non d'un établissement de santé. Et il s'agit bien de garantir l'ouverture sur l'extérieur et le développement individuel des personnes, avec tout ce que cela impose en termes d'accompagnement et d'animation. Avec un objectif partagé : améliorer et assurer la meilleure réponse aux besoins des résidents. Avec une éthique : dignité, solidarité, justice et liberté pour nos aînés.

Ces nouveaux locaux témoignent également de l'affirmation de la place du Centre hospitalier Intercommunal du Pays de Cognac comme hôpital de proximité, fort de son identité, fort de ses partenariats, construit au sein d'une filière gériatrique reconnue et cohérente.

C'est au titre de cet objectif et de cette exigence communs que le projet de l'EHPAD de Jarnac a été soutenu financièrement depuis 2008, notamment au titre du Plan d'Aide à l'Investissement.

C'est également au titre de ce positionnement affirmé au sein du territoire, et de votre dynamique de retour à l'équilibre, que l'Agence régionale a décidé de soutenir massivement votre situation en fin d'année 2011.

L'Agence sait compter sur vous, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, pour que cette dynamique se renforce, et que cet hôpital soit ouvert sur son territoire ; qu'il soit un lieu d'articulation entre médecine hospitalière et médecine de ville ; qu'il soit un lieu de travail en réseau.

Car c'est dans l'organisation des complémentarités et des coopérations, permettant la prise en charge globale et adéquate de nos concitoyens, que votre établissement pourra jouer pleinement son rôle et réussira pleinement son rendez-vous avec l'avenir, dans l'intérêt du malade.

En cela, soyez assurés du soutien de l'Agence et de ses équipes pour vous accompagner.

La future unité pour handicapés vieillissants, qui ouvrira dans ces locaux, fait figure d'expérimentation sur le département. Nous serons très attentifs à sa mise en œuvre en 2013.

Pour le travail réalisé et à venir, je vous adresse donc, en mon nom et au nom de l'Agence régionale de santé, toutes mes félicitations.

Je vous remercie.

Jean-Michel Gernais,  
Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes